

Acte d'engagement (Activités accessoires)

Entre : La Faculté de Génie Electrique
Représentée par Mr : **Pr OUAZIR YUCEF**

D'une part,

Et

Né (e) le
Diplôme (s) :
Grade :
Activité exercée :

D'autre Part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 01 : est recruté (e) dans le cadre des dispositions du décret exécutif n°01-293 du 1^{er} Octobre 2001 pour assurer des taches d'enseignement au titre d'activités accessoires.

Article 02 : Ace titre, L'intéressé (e) devra assurer le volume hebdomadaire de Heures.

Article 03 : La rémunération des travaux réellement effectués sera déterminée conformément aux articles 05 et 06 du décret cité ci-dessus.

Article 04 : Le présent contrat est valable durant l'année universitaire /

Et prend effet à compter de la date de signature par les deux parties.

Article 05 : Chacune des deux parties à la latitude de mettre fin au contrat après avoir notifié de 15 jours à l'autre partie contractante.

Article 06 : Déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant le nom cumul et s'engage à :

-ne pas dépasser le volume horaire hebdomadaire de autorisé (tous établissements confondus).

- ne pas cumuler avec un contrat d'associé.

Fait à : Alger le

Lu et approuvé

Signature de L'intéressé (e)

Cachet et Signature

De l'autorité compétente